À Lyon, le 06/11/2026

STATUTS - Atelier des Lumières

Les soussignés constituent entre eux une société dont les statuts sont établis ci-après.

Article 1 - Forme : la société est constituée sous la forme juridique suivante : société à responsabilité limitée (SARL).

Article 2 - Dénomination : la société a pour dénomination : Atelier des Lumières.

Article 3 - Objet : la société a pour objet : conception et vente de luminaires d'intérieur.

Article 4 - Siège social : le siège social est fixé à l'adresse suivante : 12 rue des Tanneurs, 69002 Lyon.

Article 5 - Durée : la durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation, sans pouvoir excéder 99 ans.

Article 6 - Apports : chaque associé apporte à la société les sommes ou biens suivants. Apport - Claire Perrin : 10 000 euros en numéraire.

Apport - Julien Marchand : 5 000 euros en numéraire.

Article 7 - Capital social : le capital social est fixé à la somme suivante : 15 000 euros, divisé en 150 parts sociales de 100 euros.

Article 8 - Direction : la société est dirigée par la personne suivante, désignée par les présents statuts : Claire Perrin, gérante. Ses pouvoirs sont ceux que la loi prévoit pour la forme juridique choisie.

Article 9 - Décisions collectives : les associés prennent leurs décisions collectives selon les modalités suivantes : assemblée des associés convoquée par la gérante.

Article 10 - Exercice social : chaque exercice social se termine à la date suivante : 31 décembre.

Fait en autant d'exemplaires que d'associés.

Second associé, bon pour accord : Julien Marchand.

Claire Perrin

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/statuts/